### MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

# Autres organismes La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

## Décision nº 2015-05 du 15 avril 2015 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6;

Vu la loi nº 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36;

Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire);

Vu le décret du 18 avril 2012 portant nomination de M. Christophe Beaux aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris;

Vu la décision du conseil d'administration du 26 juin 2007;

Vu la décision du conseil d'administration du 18 mars 2015 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide:

#### Article 1er

Délégation permanente est donnée à M. Jacky Fréhel, directeur industriel monnaies courantes-Pessac, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom du président-directeur général:

- les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €;
- tout autre achat, à l'exception des frais de représentation, d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €;
- les agréments de sous-traitance afférents aux marchés conclus pour les besoins de l'activité de la direction industrielle des monnaies courantes de Pessac.

### Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2015 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

#### Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 15 avril 2015.

Le président-directeur général, C. BEAUX

Le directeur industriel monnaies courantes Pessac, J. Fréhel

Signature sous la mention manuscrite « lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

Le directeur général adjoint, G. de Gouyon de Coipel